



PROCÈS VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
Le 13 août 2008

Municipalité de Dixville, une session spéciale du conseil municipal est tenue le 13 août 2008 à 17h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les conseiller(e)s, Julie Jones, Jean-Pierre Lessard, Mario Tremblay et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du Maire Réal Ouimette.

Les Conseillers Richard Couture et Pierre Paquette sont à l'extérieur de la municipalité.

Mary Brus, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 17h30 par M. le Maire, Réal Ouimette.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'assemblée est ouverte à 19h00 par M. le Maire, Réal Ouimette. Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité renoncent à l'avis de convocation étant donné l'urgence de signer le contrat d'exécution pour l'assainissement des eaux.

3.0 MODIFICATION DU CONTRAT RELATIF AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX.

Considérant l'adoption de la résolution no 29-10-2007/210 approuvant les plans et devis du Groupe Teknika HBA inc. incluant les travaux relatifs à la subvention accordée dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, au plan d'intervention et à la réfection de l'intersection Major et Parker (MTQ);

Considérant l'adoption de la résolution no 19-05-08/109 acceptant le projet tel que présenté dans le document « Répartition des coûts du projet par programme de subvention/Excavation Toulouse Inc., tout en nécessitant une bonification de la subvention par le MAMR;

Considérant que le MAMR confirme la recommandation au Ministre des Affaires municipales et des régions d'augmenter les coûts admissibles au PIQM 500280 (Programme Infrastructures Québec-Municipalités) de 2 467 001 \$ à 3 200 000 \$ soit une augmentation de 732 999;



PROCÈS VERBAUX



3.0 MODIFICATION DU CONTRAT RELATIF AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX. (SUITE)

Considérant que même avec l'augmentation de la subvention, la municipalité ne peut exécuter tous les travaux prévus aux plans et devis;

Considérant que les travaux retranchés seront admissibles au programme relatif à la taxe d'accise pour les années 2010-2015;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Pierre Lessard et résolu à l'unanimité d'accepter que certains travaux soient retrancher du contrat d'exécution à être signé avec Excavation Toulouse Inc.; plus spécifiquement :

L'article 1.5.2.4 Fourniture et installation de la génératrice à la station de pompage Major (incluant la dalle de béton;;

L'article 2 Tous les travaux prévus sur la rue Major entre Baldwin et l'intercepteur Major;

L'article 4.5.2.4 Fourniture et installation de la génératrice au poste de pompage Cushing;

L'article 8 Tous les travaux prévus sur la rue de l'Église relatifs à la séparation du pluvial des égouts.

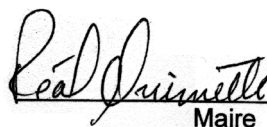
L'article 11.1 Aqueduc, chemin d'accès à l'étang aéré.

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS - rien à signaler.

5.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité la session est levée à 18h15.

2008-08-13/164


Maire


Secrétaire-trésorière.